

## MEMO HOSPITALISATION COMPLETE

Vous venez d'avoir une consultation avec votre chirurgien et votre état de santé nécessite une intervention en hospitalisation complète.

### Consultation anesthésie



**RDV** : RDC (1<sup>er</sup> couloir à droite dans le hall d'entrée)  
**02.98.34.29.22**

Le médecin vous transmettra les consignes pour la préparation de votre intervention. **Veillez les respecter pour ne pas remettre en cause celle-ci :**

- Jeûne
- Poursuite ou arrêt du traitement en cours

### Pré-admission (pour les démarches administratives)

**Lieu** : Hall d'accueil (borne tickets)

**Quand** : à la suite de votre rendez-vous d'anesthésie

### Entrée en clinique

#### Préparation de l'opéré :

Respectez les consignes décrites dans le livret d'accueil

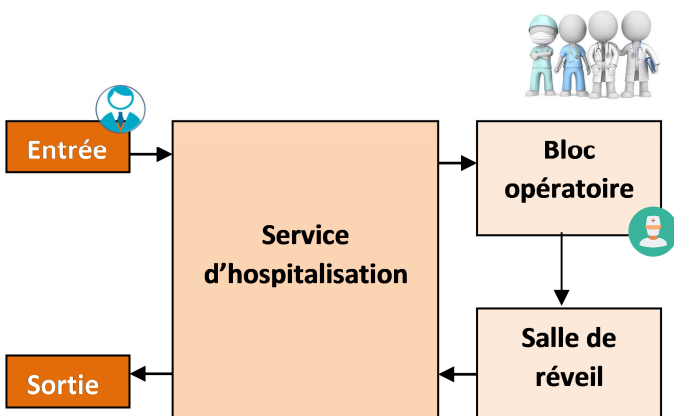
#### Affaires personnelles :

- Traitement habituel (boîtes et ordonnances)
- Linge et nécessaire de toilette (une location de kit de linge et trousse bien-être vous sera proposée)
- Prévoir des boîtiers pour vos lunettes, lentilles, appareil dentaire...

N'apportez aucun bijou ou objet de valeur à la clinique.

**Nous déclinons toute responsabilité.**

### L'intervention



### Sortie (au bureau des sorties dans le hall d'accueil)

Après autorisation de votre chirurgien, passez obligatoirement à l'accueil pour valider votre sortie et régler vos frais hospitaliers, selon vos droits de mutuelle.

### Visites



Autorisées en :

- Chirurgie-Médecine : de 11h à 20h30
- Unité de Surveillance Continue : de 12h à 14 h, 16h à 18h, 20h à 21h avec 2 visiteurs maximum et enfants de moins de 15 ans non autorisés

**Pour des raisons d'hygiène, les fleurs et plantes en pot ne sont pas autorisées**

### La prise en charge spécifique des enfants



Les enfants mineurs doivent toujours être accompagnés d'un tuteur légal.

**Le carnet de santé doit également être apporté pour chaque consultation et lors du séjour en clinique.**

Afin de rassurer l'enfant, plusieurs mesures sont prises :

- Les parents accompagnent l'enfant jusqu'au bloc opératoire
- Le doudou accompagne l'enfant pendant son intervention et sera présent lors de son réveil
- La prémédication et les antalgiques peuvent être administrés sous forme de suppositoires afin d'être mieux tolérés par l'enfant



**L'intervention aura lieu uniquement si tous les documents d'autorisation de réaliser l'opération ou l'anesthésie pour les mineurs sont signés par les titulaires de l'autorité parentale.**

Les pleurs d'un enfant au retour du bloc sont normaux.

Généralement, une collation permet de l'apaiser.

Il est donc possible d'**apporter un biberon** qui sera réchauffé par l'équipe de soins.

Prévenez votre chirurgien de toute modification de votre état de santé, y compris si vous avez de la température ou une possibilité de grossesse.

**En cas d'empêchement, ou en cas d'urgence avant/après votre intervention :**

Prévenez par téléphone le secrétariat de votre médecin ou appelez le service d'urgences chirurgicales au **02.98.34.29.27**



# Récapitulatif des différentes étapes administratives de votre prise en charge

Que vous ayez été vu(e) en consultation ou opéré(e), vous pouvez 24h/24h, 365 jours par an, être ré-hospitalisé(e) dans le service sans passer par un service d'accueil d'urgence



## Pour chaque RDV :

- Carte vitale mise à jour
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)

Pensez à apporter

Vous sera remis

### Médecin ou Chirurgien

- Livret d'accueil
- Demande d'admission
- Consentement éclairé chirurgie
- Questionnaire anesthésie
- Fiche Personne de confiance / Directives anticipées / Autorisations
- Fiche Commission des Usagers
- Indicateurs qualité

### Anesthésiste

- Carte de groupe sanguin
- Questionnaire anesthésie rempli
- Demande d'admission (questionnaire 1)
- Dernière ordonnance du traitement personnel validée par le médecin traitant
- Derniers résultats d'examens (scanner, IRM, bilan sanguin, radio...)
- Courrier du chirurgien (le cas échéant)

- Informations sur l'anesthésie et consentement éclairé anesthésie

### Pré-admission

- Carte de mutuelle
- Demande d'admission (questionnaires 2 et 3) remplie
- Déclaration d'accident de travail - cerfa 11383\*02  
*Remis par votre employeur, le cas échéant*


- Fiche « Frais de séjour »

### Admission et séjour

#### A l'accueil :

- Fiche « Frais de séjour »
- Caution pour la télécommande (Cf fiche « Frais de séjour »)


#### Dans le service :

- Ordonnances des traitements personnels et/ou boîtes de médicaments
- Carte de groupe sanguin
- Derniers résultats d'examens (scanner, IRM, bilan sanguin, radio...)
- Consentements éclairés pour la chirurgie et l'anesthésie **lus et signés** 
- Fiche « Personne de confiance/Directives anticipées/Autorisations » **lue et signée**

#### Dans le service :

- Questionnaire de satisfaction disposé sur votre table de nuit

### Sortie

- Mode de règlement pour solde suivant la prise en charge de votre mutuelle.
- Questionnaire de satisfaction :**  
A remettre soit lors de votre sortie administrative, soit dans l'urne prévue à cet effet. 

#### Dans le service :

- Prescriptions médicales (examens biologiques, ordonnances, arrêt de travail...)
- Lettre de liaison
- Vos médicaments

#### A l'accueil :

- Bulletin de sortie
- Restitution de la caution de la télécommande TV